Novembre 2015 – N° 48 – version française

Général

Save the date! Conférence annuelle le 3 décembre 2015

Le Helpdesk REACH & CLP Luxembourg, un service du Luxembourg Institute of Science and Technology, organise sa conférence annuelle qui se déroulera le **jeudi 3 décembre de 12h30 à 17h15** à la Chambre de Commerce à Luxembourg-Kirchberg.

Au cours de la conférence « Mise en œuvre des règlements REACH et CLP et challenges à venir », le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg présentera les points clés des règlements REACH et CLP en lien avec vos obligations actuelles et futures. L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) présentera les points clés de l'échéance d'enregistrement de 2018 et passera en revue les principales sources d'information mise à disposition par l'ECHA. Le Centre Antipoison belge sera également présent et présentera les obligations liées à la déclaration des mélanges dangereux. D'autres sujets tels que la nouvelle législation biocides et le lien entre le règlement CLP et le transport de marchandises dangereuses seront également abordés.

La conférence sera précédée d'un « networking lunch » pour vous offrir l'opportunité d'échanger, dans un cadre convivial, avec l'équipe du Helpdesk REACH&CLP Luxembourg et les intervenants de la conférence ainsi qu'avec d'autres industriels.

Votre inscription est gratuite, mais obligatoire. Merci de vous inscrire en ligne via le <u>formulaire d'inscription</u> disponible sur la <u>page</u> <u>de l'évènement</u>, avant le **26 novembre 2015**.

Nouvelles consultations publiques en cours

REACH: demandes d'autorisation

Substances	Début	Echéance
Trioxyde de chrome (CAS 1333-82-0)	11/11/2015	07/01/2016

REACH: appel à fournir des commentaires et des informations supplémentaires

Substances	Début	Echéance
Isocyanates	08/10/2015	01/12/2015

REACH: propositions d'essais dans le cadre de la procédure d'enregistrement

Substances	Début	Echéance
4 propositions	01/11/2015	16/12/2015

CLP: propositions de classification et d'étiquetage harmonisés

Substances	Début	Echéance
1,2-dihydroxybenzène, pyrocatéchol (CAS 120-80-9)		
Hypochlorite de sodium, solution % Cl actif	07/10/2015	23/11/2015
(CAS 7681-52-9)		
Spirodiclofen (ISO) (CAS 148477-71-8)	20/10/2015	04/12/2015
2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone		
(CAS 119313-12-1)	27/10/2015	11/12/2015
Méthacrylate d'isobutyle (CAS 97-86-9)		

Les évaluations PBT au titre de la législation précédente désormais disponibles

L'ECHA vient de mettre à dispositions les <u>évaluations</u>, conduites sous l'ancienne législation EU sur les substances chimiques, de 127 substances suspectées d'avoir des propriétés PBT (Persistante, Bioaccumulable et Toxique) et vPvB (très Persistante et très Bioaccumulable). Ces évaluations ont été effectuées par le sous-groupe sur l'identification des substances PBT et vPvB (TC NES) entre 2003 et 2007.

Plus d'informations disponibles dans l'e-news de l'ECHA.

CONTACTS: Arno Biwer | Laurène Chochois | Ruth Moeller

Helpdesk REACH&CLP Luxembourg | 41, rue du Brill | L-4422 Belvaux

Tel: + 352 275 888-1

E-mail: reach@list.lu clp@list.lu

Pour s'abonner / se désabonner : www.reach.lu/contact ou www.clp.lu/contact ou par email.

Dernières publications

- Présentations sur REACH et CLP dans le cadre de votre travail : Cinq présentations soulignant les principaux enjeux de REACH et CLP pour les utilisateurs en aval sont désormais disponibles pour vous en <u>téléchargement</u> et l'ECHA vous invite à utiliser ces diapositives librement. Elles seront destinées à différents publics, comprenant l'administration, les travailleurs, les professionnels hygiène sécurité environnement, les groupes industriels et les autorités.
- Mise à jour du guide d'élaboration des fiches de données de sécurité: L'ECHA vient de publier la dernière version, traduite en 22 langues de l'UE, de son guide « Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité » (version 3.0). Plus d'informations disponibles ici.
- Mise à jour du Guide sur CLP : L'ECHA vient de publier la dernière version, traduite en 22 langues de l'UE, de son guide « <u>Indications introductives concernant le règlement CLP</u> » (version 2.1). Plus d'informations disponibles ici.
- Présentations du workshop on soil risk assessment : Les présentations du « workshop on soil risk assessment » sont désormais disponibles sur la <u>page de l'évènement</u>. Une vidéo enregistrée sera également disponible prochainement. Plus d'informations disponibles <u>ici</u>.

Nouveau groupe de travail pour traiter les substances du secteur pétrolier et du charbon

Les 10 et 11 septembre dernier, les représentants des Etats Membres, la Commission Européenne et les organisations des parties intéressées ce sont rencontrés pour la première fois afin de discuter sur la manière d'avancer sur le cas de substances du secteur pétrolier et du charbon. Il a été donné à un ensemble de 65 substances utilisées par les consommateurs et dans le cadre professionnel la plus haute priorité afin de poursuivre des travaux visant à se concentrer sur les substances comptant le plus pour la santé humaine et l'environnement. Plus d'informations disponibles <u>ici</u>.

REACH (enRegistrement, Evaluation, Autorisation et restrictions des substances CHimiques)

Une mise à jour du guide sur les substances dans les articles prévue par l'ECHA

Suite à la décision de la Cour de Justice, l'ECHA mettra à jour son « <u>Guide des exigences applicables aux substances contenues</u> <u>dans les articles</u> » en deux étapes :

- 1. Une mise à jour rapide dans les prochains mois limitée à la correction des parties avec des références à la limite de 0,1% qui ne sont plus cohérentes avec les conclusions de la décision de la Cour.
- 2. Un exercice plus détaillé pour permettre une mise à jour générale et une restructuration du document.

Plus d'informations sont disponibles dans l'<u>alerte actualité de l'ECHA</u> et plus d'informations sur le jugement de la Cour de Justice sont disponibles dans notre actualité du 18 septembre 2015.

Enregistrement

❖ Votre employeur est-il prêt pour l'échéance 2018 de REACH ?

L'ECHA vient de publier une <u>brochure</u> informant les travailleurs des entreprises du secteur chimique sur la prochaine échéance d'enregistrement REACH de 2018. Les travailleurs sont encouragés à vérifier auprès de leur employeur si les substances chimiques utilisées sur le lieu de travail sont destinées à être enregistrées en 2018. Plus d'informations disponibles dans la <u>news</u> item de l'ECHA.

Prochainement : Changements du processus d'enregistrement en 2016

En 2016, l'ECHA publiera de nouvelles versions des outils informatiques utilisés pour la création (IUCLID) et la soumission (REACH-IT) des enregistrements. Les principaux changements seront une mise à jour du processus de contrôle de conformité et un système amélioré faisant en sorte que tous les enregistrements d'une même substance soient faits avec une seule soumission conjointe. Plus d'informations disponibles dans la newsletter de l'ECHA.

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Le Helpdesk REACH&CLP offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies via cette lettre d'information ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies à titre informatif sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies. © 2015, Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST).



Évaluation – L'ECHA annonce la proposition de plan pour l'évaluation des substances 2016-2018

L'ECHA a préparé une proposition de mise à jour du <u>plan d'action continu communautaire pour l'évaluation des substances</u> (CoRAP) pour 2016-2018. Cette <u>proposition de mise à jour</u> contient 138 substances qui sont proposées pour être révisées par les États Membres conformément à la procédure d'évaluation du règlement REACH. Elle contient 53 substances nouvellement allouées et 85 substances qui proviennent de la <u>mise à jour</u> qui est parue le 17 mars 2015 (CoRAP 2015-2017). L'objectif de l'ECHA est d'adopter et publier la mise à jour finale du CoRAP 2016-2018 pour la fin du mois de mars 2016. Plus d'informations sont disponibles <u>ici</u>.

Restriction

Modification de la restriction existant pour benzène

Le <u>règlement (UE) 2015/1494</u> modifie la restriction du benzène (entrée N°5 de l'annexe XVII de REACH). Le paragraphe 3 de cette entrée interdit la mise sur le marché ou l'utilisation du benzène en tant que substance ou constituant d'autres substances, ou dans des mélanges, à des concentrations supérieures à 0,1 % en poids. Le gaz naturel de certains gisements, du fait de leurs particularités géologiques, a une concentration en benzène supérieure à 0,1 % en poids, mais inférieure à 0,1 % en volume. D'après un avis du Comité d'Évaluation des Risques (RAC) de l'ECHA, le coût élevé de la réduction de la concentration en benzène de ce gaz naturel à moins de 0,1 % en poids serait disproportionné et n'est pas requis aux fins de la gestion des risques. C'est pour cette raison que l'annexe XVII de REACH est modifiée afin d'autoriser la mise sur le marché et l'utilisation du gaz naturel ayant une concentration en benzène inférieure à 0,1 % en volume.

❖ La Commission invite à fournir des commentaires sur la restriction de 291 substances

La Commission Européenne vient de lancer une <u>consultation publique</u> concernant sa proposition de restreindre 291 substances considérées comme cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR). L'objectif est de cibler les substances dangereuses présentes dans les articles textiles et les vêtements destinés aux consommateurs. La liste des substances CMR (substances individuelles ou groupes de substances) couvertes par cette possible restriction sera ajoutée en tant qu'appendice spécifique à l'annexe XVII de REACH et pourra être régulièrement mise à jour. Echéance pour les commentaires : 22 janvier 2016. Plus d'informations sont disponibles dans l'<u>e-news de l'ECHA</u>.

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : « Qu'est ce que REACH? »

AGENDA

Cette rubrique est régulièrement actualisée sur notre site internet, vous pouvez la consulter ici.

Manifestations nationales

3 décembre 2015 Conférence annuelle et Networking Lunch : Mise en œuvre des règlements REACH&CLP et challenges à venir, en français et anglais, Chambre de Commerce, L-Kirchberg. Plus d'informations disponibles <u>ici</u>.

Le second mardi de chaque mois à 14 heures, le Helpdesk offre aux entreprises luxembourgeoises de les rencontrer au cours de ses <u>sessions de "Questions/Réponses"</u>. L'objectif est d'offrir aux entreprises la possibilité d'aborder leurs préoccupations et questions relatives à REACH et CLP avec l'équipe du Helpdesk lors de rencontres en face à face, en toute confidentialité. La prochaine date est le **15 décembre**. Veuillez, s'il vous plait, vous enregistrer via notre formulaire de contact.

Manifestations internationales

17 novembre 2015 Workshop sur la « Rationalisation des demandes d'autorisation », Bruxelles, Belgique. Plus d'informations disponibles ici.

Webinars

18 novembre 2015 Webinar "REACH 2018 Find your co-registrants and prepare to work together". Plus d'informations disponibles ici.

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Le Helpdesk REACH&CLP offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies via cette lettre d'information ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies à titre informatif sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies. © 2015, Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST).